Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260601-2026DM12-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin — Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

DÉCISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT DE LOCATION DE MODULE SANITAIRE A L'ECOLE MATERNELLE DES VOSGES

La Maire de la Ville de Barr,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations accordées au Maire ;

VU le devis remis par la société **COUGNAUD**,

CONSIDÉRANT que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation, la société **COUGNAUD**, a présenté l'offre techniquement la plus avantageuse pour un montant total de **13 500.30 €HT** soit **16 200.36€TTC** pour une durée de 24 mois.

La présente décision vise donc à attribuer le contrat de location pour un module de sanitaire pour l'Ecole maternelle des Vosges à la société **COUGNAUD** pour un montant de **13 500.30€HT** soit **16 200.36€TTC** pour une durée de 24 mois.

D E C I D E

Article 1er – D'ATTRIBUER le contrat de location de module de sanitaire pour l'Ecole maternelle des Vosges à la société **COUGNAUD** dont le siège social est situé au 2 rue de Bruch 67170 BRUMATH pour un montant de **13 500.30€HT** soit **16 200.36€TTC** pour une durée de 24 mois.

Article 2 **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge de procéder à la signature du contrat et de le notifier à l'entreprise **COUGNAUD**.

Décision du maire n° 12

Barr, le 19 mai 2026

Nathalie KALTENBACH
Maire de Barr

MAIRIE de la VILLE de BARR Bas-Rhin